



Renseignements sur les droits de la femme

Par **djo**, le **27/05/2009** à **10:49**

Bonjour,

11 ans de mariage avec 1 enfant de 10ans. depuis 2 ans, je désire entammer une procédure de divorce mais je veux connaitre mes droits si c'est moi qui demande le divorce.

d'après les rumeurs, si la femme demande le divorce, elle perd ses droits! est ce vrai???

il n'y a pas de confiance dans mon couple. je travaille en tant qu'assistante d'aducation avec un salaire de 700 euros. mariée avec un médecin, il me demande de payer les impots avec lui, je paie la cantine de mon fils, je paie mes habits ainsi que ceux de mon fils, je paie les courses de la maison, et l'année dernière, il a fallu que je paie mon billet d'avion pour les vacances.

Pouvez-vous m'aider?? et me donner les conseils utiles afin de mieux m'orienter??

je vous remercie

Par **Upsilon**, le **27/05/2009** à **11:06**

Bonjour et bienvenue sur notre site.

Pourriez vous nous préciser votre régime matrimonial s'il vous plait?

Concernant vos craintes

[citation]d'après les rumeurs, si la femme demande le divorce, elle perd ses droits! est ce vrai???

Ou avez vous entendu cela ??? C'est ridicule, le juge ne fait pas de différence entre la femme

et l'homme au jour du divorce. Au contraire, le juge statue:

1° Concernant la garde de l'enfant: dans le SEUL intérêt de l'enfant

2° Concernant le patrimoine des époux: Le juge statue selon les faits, et il pourra allouer une prestation compensatoire conséquente si votre niveau de vie diminue singulièrement après le divorce.

Par **Marion2**, le **27/05/2009** à **12:10**

Bonjour,

Je confirme les propos d'Upsilon.

Si vous souhaitez divorcer, contactez un avocat.

Avec 700€ de revenus mensuels, vous pouvez prétendre à l'Aide Juridictionnelle totale.

Retirez un dossier de demande d'AJ, ainsi que la liste des avocats acceptant l'AJ auprès du greffe du Tribunal de Grande Instance.

Bon courage.